Ordre de service d'action

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Direction générale de l'alimentation **Sous-direction du pilotage des ressources et des actions transversales** **Bureau du pilotage du programme « sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » Bureau de la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information de l'alimentation** **251 rue de Vaugirard** **75 732 PARIS CEDEX 15** **Secrétariat général** **Service des ressources humaines** **Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales** **Bureau de la formation continue et du développement des compétences** **78 rue de Varenne** **75732 PARIS CEDEX 15** **0149554955**	**Note de service** **DGAL/SDPRAT/2014-574** **16/07/2014**

Date de mise en application : 17/07/2014
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 2

Objet : Présentation du dispositif de formation destiné aux utilisateurs du nouveau système d'information sur l'inspection en abattoir (SI2A) déployé en 2014 dans le cadre de RESYTAL. Précision des modalités techniques pour une connexion de qualité.

Destinataires d'exécution
DRAAF (DR/FC) DRIAAF (DR/FC) DD(CS)PP (RLF) DAAF (RLF)

Résumé : Cette note a pour objectif la présentation du dispositif de formation pour 2014 associé au déploiement du système d'information sur l'inspection en abattoir et le rôle des différents acteurs.

I - Contexte

SI2A (Système d'Information sur l'Inspection en Abattoir) est la première brique applicative déployée dans le cadre de Resytal.
SI2A permettra dans sa première version :

- de gérer dans chaque abattoir de boucherie les animaux pour lesquels un problème est détecté lors de l'inspection vétérinaire *ante mortem* et *post mortem*
- d'harmoniser et de faciliter l'édition des notifications administratives liées aux inspections en abattoir (certificats de consigne, de saisie, retour d'information sur l'ICA, rappel réglementaire propreté...)
- de collecter l'intégralité des informations sanitaires associées et de les traiter au niveau local, régional et national, ceci afin de disposer d'un outil d'épidémiosurveillance, d'évaluation et de gestion du risque sanitaire reposant sur les données collectées en abattoir.

Cette application est en cours de développement, et sera disponible à la fin du mois de septembre 2014 après une phase de test dans des abattoirs pilotes. Dans le cadre du déploiement national du logiciel, ayant lieu de fin septembre 2014 au 1er janvier 2015, un dispositif de formation à l'intention des utilisateurs sera mis en place.

Les éléments relatifs à ce dispositif, aux objectifs pédagogiques, au contenu de la formation ainsi qu'aux modalités d'organisation des sessions de formation sont décrits dans la présente note.

II – Présentation du dispositif de formation

1. Responsabilités

Les maîtres d'ouvrage de ce dispositif sont la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) et le service des ressources humaines (SRH) du secrétariat général du MAAF (bureau de la formation continue et du développement des compétences (BFCDC)).

Sous l'autorité des directeurs (régionaux) de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF-DRIAAF-DAAF), les délégués régionaux à la formation continue (DR/FC) coordonnent l'organisation de l'ensemble des sessions de formation liées à ce déploiement, en concertation avec les directeurs départementaux en charge de la protection des populations (DD(CS)PP), les chefs des services (régionaux) de l'alimentation (S(R)AL), et les responsables locaux de formation (RLF) de ces directions.

2. Le dispositif de formation

La formation des futurs utilisateurs de SI2A présente une contrainte forte, 1400 agents présents en abattoir devant être formés sur un pas de temps d'un trimestre. Pour déployer la formation au mieux, et de façon harmonisée, il est mis en place une formation en trois temps :

- Un réseau de 28 formateurs comprenant le réseau des COSIR renforcé de formateurs internes SI2A sera formé fin août à la DGAL (la formation des formateurs internes et leur recrutement est explicité dans l'instruction technique DGAL/SDPRAAT/2014-292)
- Ces formateurs (COSIR + Formateurs Internes) sont dans un deuxième temps chargés de déployer la formation au niveau régional ou local auprès d'un nombre restreint d'agents en abattoir, appelés « utilisateurs relais », entre septembre et fin décembre 2014.
- Les « utilisateurs relais » sont enfin chargés d'aider les autres agents en poste dans leur SVI à prendre en main SI2A, ceci entre septembre et fin décembre 2014.

a) Formation des « utilisateurs relais » par le réseau de formateurs (COSIR + Formateurs internes)

- Organisation

Cette formation est de niveau régional. Elle est pilotée par le délégué régional à la formation continue (DR/FC) de la région et peut rassembler des agents issus de plusieurs structures de cette région. Géographiquement, et selon les besoins locaux, elle peut être organisée au niveau de la région ou délocalisée en département. Afin de permettre la manipulation de SI2A sur poste informatique, chaque session permettra la formation de 8 personnes au maximum.

Les sessions de formation sont animées par le réseau des formateurs (COSIR et formateurs internes SI2A).

- Période de formation

Les sessions de formation des utilisateurs relais seront programmées sur la période de septembre à fin décembre 2014. L'objectif de ces premières sessions de formation est d'avoir formé l'ensemble des utilisateurs relais avant le 1er janvier 2015, échéance pour l'utilisation obligatoire de SI2A dans les abattoirs concernés.

- Public visé et pré-requis

Cette formation est exclusivement destinée aux utilisateurs relais. Le chef de service en charge des abattoirs de chaque DD(cs)PP fait en sorte que, pour chaque abattoir de son département, il soit formé a minima le nombre d'utilisateurs relais suivants :

Nombre d'agents du SVI de l'abattoir	Nombre d' « utilisateurs relais » à former a minima par abattoir
1 à 5 agents	1
6 à 10 agents	1 a minima, 2 de préférence
11 à 15 agents	2
Plus de 16 agents	3

- Contenu de la formation

Cette formation a pour objectif de permettre à chaque utilisateur relais d'utiliser SI2A au quotidien dans son abattoir, et de lui donner les outils pour déployer la prise en main auprès de ses collègues. La formation comprendra une partie théorique, et une partie pratique avec manipulation informatique. L'harmonisation du contenu de cette formation est assurée par l'élaboration par la DGAL d'une mallette pédagogique. Cette mallette sera fournie aux formateurs (Cosirs et formateurs internes).

Les thèmes généraux abordés seront les suivants :

- Ergonomie et présentation des grands concepts de SI2A
- Fonctionnalités de SI2A
- Gestion des cas particuliers
- Présentation de la mallette pédagogique fournie à l'utilisateur relais, en vue du déploiement de la prise en main de SI2A auprès des collègues de son SVI.

- Durée de la formation

- 1 jour

- Les formations sont organisées au niveau régional, selon les modalités suivantes

La délégation régionale à la formation continue (DR/FC) :

- Codifie l'action de formation sous EPICEA,
- Se coordonne avec les RLF de la région pour déterminer les agents qui doivent s'inscrire à la formation ; chaque session accueillera au maximum 8 stagiaires,
- Réserve la salle de formation. Il s'agit d'une salle de réunion équipée d'une prise réseau, d'un vidéo-projeteur et d'un tableau,
- Sollicite le formateur SI2A (formateur interne ou COSIR), et lui adresse la liste des participants,
- Assure la reproduction des supports de formation,
- Emet les convocations et les attestations de stage,
- Fournit au formateur la fiche d'émargement et la fiche d'évaluation de stage à distribuer à chaque stagiaire,
- A l'issue de chaque session de formation, remplit la fiche bilan formation (annexe 1) qu'il rédige en faisant la synthèse des évaluations de stage renseignées par les stagiaires en fin de chaque formation et que lui a remis le formateur.

Les formateurs (COSIRs et formateurs internes SI2A) :

- N'interviennent que sur sollicitation du DR/FC qui pilote, en relation avec les RLF, l'ensemble des actions de formations, et en particulier le plan de charge des formateurs,
- Animent les sessions de formation sur la base de la mallette pédagogique élaborée par la DGAL,
- A l'issue de la formation, ils transmettent au DR/FC la fiche d'émargement signée par les utilisateurs relais ainsi que la fiche d'évaluation du stage,
- Si nécessaire, ils pourront disposer de la valise contenant 7 ordinateurs portables mis à disposition des formateurs internes Résytal ainsi que de la connectique réseau leur permettant d'installer une salle de formation mobile dans une salle de réunion banalisée.

- Ouverture des droits d'utilisation de SI2A pour un abattoir donné

Dès que le nombre d'utilisateurs relais suffisant aura été formé pour un abattoir donné, l'administrateur délégué de la DD(cs)PP chargé des habilitations Resytal pourra ouvrir les droits d'utilisation de SI2A pour tous les agents du SVI concerné.

b) Déploiement par les utilisateurs relais de la formation des utilisateurs en SVI

- Organisation

Ces formations sont organisées au niveau local et sont pilotées par le responsable local de formation (RLF) de la structure. Elles ne concernent que les agents de cette même structure. L'organisation de ces formations locales est effectuée en concertation entre le RLF et les utilisateurs relais. Chaque utilisateur relais est chargé d'aider à la prise en main de SI2A auprès des collègues travaillant dans son SVI. Afin d'assurer une formation nationale harmonisée, une mallette pédagogique complète sera fournie lors de la formation des utilisateurs relais.

- Période de formation

Les sessions d'aide à la prise en main de SI2A auprès des agents en abattoir par les utilisateurs relais seront programmées dès que les droits d'utilisation de SI2A auront été ouverts (c'est-à-dire lorsque le nombre suffisant d'utilisateurs relais aura été formé), et ceci avant fin décembre 2014. L'objectif de ces sessions de formation est d'avoir formé l'ensemble des agents en abattoir avant le 1er janvier 2015, échéance pour l'utilisation obligatoire de SI2A.

- Public visé

Cette formation est destinée à tous les agents de chaque SVI susceptibles de manipuler SI2A.

- Contenu de la formation

La formation sera pratique, par manipulation sur un poste de travail du SVI, afin d'aider à la prise en main de l'application SI2A. L'harmonisation de cette formation est assurée par l'utilisation de la mallette pédagogique par les utilisateurs relais.

- Durée de la formation

Une journée à organiser en une ou plusieurs séances selon les contraintes de la structure.

Les formations sont organisées au niveau local, selon les modalités suivantes :

Le RLF :

- Établit la liste des agents concernés par la formation,
- Organise les sessions de formation pour chaque abattoir de son département, en concertation avec les utilisateurs relais,
- Codifie la(es) session(s) de formation sous EPICEA,
- Emet les convocations et les attestations de stage,
- Fournit à l'utilisateur relais la fiche d'émargement et la fiche d'évaluation de stage à distribuer à chaque stagiaire,
- A l'issue de chaque session de formation, transmet au DRFC une fiche bilan de la formation (annexe 1) qu'il rédige en faisant la synthèse des évaluations de stage renseignées par les stagiaires en fin de chaque formation et que lui a remis le formateur.

III - Suivi du déroulement du dispositif de formation

1. Coordination du dispositif par les DRFC

En complément de leur rôle d'organisateur des formations régionales, les DR/FC ont pour mission de coordiner et de piloter l'ensemble du dispositif de formation (régional et local). Pour cela, en interaction étroite avec les RLF de chaque structure et avec le réseau des formateurs SI2A (COSIR et formateurs internes SI2A), ils établissent une programmation des formations locales et régionales (nombre de sessions à mettre en place, calendrier, agents concernés). Ils sont chargés du suivi qualitatif et quantitatif du dispositif :

- ils récupèrent les fiches bilans des formations et en transmettent la synthèse à la DGAL pour analyse,
- ils tiennent à jour un tableau de bord de suivi de la programmation et de la réalisation de l'ensemble des formations qu'ils transmettent régulièrement à la DGAL (SDPRAT) dans un but de pilotage national,
- Ils font le bilan des abattoirs de leur région ayant le nombre suffisant d'utilisateurs relais formés, selon la répartition précisée au point II-2-a) de la présente note.

Ils sont les interlocuteurs de la DGAL pour le suivi et l'évaluation du dispositif de formation pendant le déploiement de SI2A. Ils associent et s'appuient en tant que de besoin sur le chef de SRAL en charge du pilotage et de la coordination des actions sanitaires.

2. Suivi national par la DGAL

La DGAL suivra l'état d'avancement des sessions de formation à l'aide d'un tableau de bord national de la programmation et du niveau de réalisation des sessions de formation prévues.

Des bilans d'étape seront programmés par la DGAL avec les DR/FC, les formateurs SI2A et le BFCDC afin de suivre le bon déroulement du déploiement des formations et d'effectuer les ajustements nécessaires.

IV - Prise en charge des frais engendrés par les formations

- Dépenses associées à la formation des utilisateurs relais par les formateurs internes

La formation des utilisateurs relais par les formateurs internes SI2A et les COSIRs engendreront des dépenses de déplacements et de séjour. Celles-ci seront à la charge des structures d'affectation de ces agents.

- Dépenses associées au déploiement local de la formation en abattoir par chaque utilisateur relais

En toute logique, les formations organisées au niveau local et qui représentent la majorité des formations dispensées n'engendreront aucune dépense pour les structures.

V- Modalités techniques pour l'utilisation de SI2A sur un poste informatique

SI2A est une application WEB. Pour une utilisation optimale, chaque SVI doit avoir une liaison intranet/internet sur le réseau interministériel de qualité. En cas de lenteur du réseau, ou de tout autre problème lié à la connexion, il conviendra de se rapprocher du SIDSIC (Système Interministériel et Départemental des Services d'Information et de Communication) de la Préfecture ; Pour les DOM, le MSI de la DAAF est le service de référence.

Pour la connexion à l'application chaque agent doit utiliser son compte Agricoll personnel.

De plus, les postes informatiques doivent respecter les critères suivants :

- Écran 19 pouces avec résolution 1280*1024 (au minimum)
- Navigateur attendu : Firefox 17 ou FireFox portable 17 (ou versions supérieures)
- Machine Java 1.7
- Libre Office 3.4 (ou versions supérieures).

Remarque : Cette note détaille le dispositif de formation des utilisateurs de SI2A en abattoir. Dans la mesure où SI2A permettra également de valoriser les données au niveau local, départemental et régional, une deuxième session de formation sera organisée à cette fin pour tout agent intéressé, tel que agent officiel en abattoir, chef de service SSA en DD(cs)PP ou agent du SRAL concerné.

****

Les DRAAF, les DAAF, les DD(CS)PP, sont invitées à faire part à la DGAL et au BFCDC de toute difficulté rencontrée pour l'application de ce dispositif.

Le Chef du Service des Ressources Humaines

Jacques CLEMENT

Le Directeur général de l'Alimentation

Patrick DEHAUMONT

Annexe 1

Fiche Bilan de formation

Libellé de la formation :			
Lieu de la formation :			
Formation locale ou régionale :			
Durée de la formation :		**Nombre de stagiaires :**	
Date de la formation :		**Nom du formateur :**	
Code EPICEA			

Synthèse des points qui ont paru utiles ou importants parmi ceux évoqués lors de cette formation ?

Synthèse des points qui ont manqué lors de cette formation :

Synthèse des approfondissements nécessaires suite à cette formation :

Synthèse des commentaires d'ensemble et suggestions concernant cette formation :

Fiche à transmettre à l'adresse suivante : bmosia.sdprat.dgal@agriculture.gouv.fr

Annexe 2

Liste des formateurs SI2A (COSIR + Formateurs internes le cas échéant)

(sous réserve de modification suite à la parution de cette note)

Nom, prénom	Affectation	Régions d'intervention
LEROY Jean-Michel *+ 1 formateur interne*	DRAAF/SRAL Lorraine	ALSACE--LORRAINE
PAWLIW Eric	DRAAF/SRAL Aquitaine	AQUITAINE
JOFFE Thibaud	DRAAF/SRAL Auvergne	AUVERGNE
CUBIZOLLE Jean-Luc *+ 1 formateur interne*	DRAAF/SRAL Bourgogne	BOURGOGNE
X *+ 2 formateurs internes*	DRAAF/SRAL Bretagne	BRETAGNE
BOULOURD Jacques	DRAAF/SRAL Centre	CENTRE
VARIN Michel	DRAAF/SRAL Champagne – Ardenne	CHAMPAGNE-ARDENNE
FRUMHOLTZ Antoine	DRAAF/SRAL Corse	CORSE
JACQUES Gaëtan	DRAAF/SRAL Franche-Comté	FRANCHE-COMTE
MESLIER Cédric	DRAAF/SRAL Normandie	HAUTE-NORMANDIE--BASSE-NORMANDIE
ROCHE Yves	DRAAF/SRAL Ile-de-France	ILE-DE-FRANCE
SCOTTO Fabienne	DRAAF/SRAL Languedoc – Roussillon	LANGUEDOC-ROUSSILLON
BUTEZ Jean *+ 1 formateur interne*	DRAAF/SRAL Limousin	LIMOUSIN
RATABOUIL Odile *+ 1 formateur interne*	DRAAF/SRAL Midi – Pyrénées	MIDI-PYRENEES
BOQUET Frédéric *+1 formateur interne*	DRAAF/SRAL Picardie	NORD-PAS-DE-CALAIS--PICARDIE
COUILLARD Daniel *+ 1 formateur interne*	DRAAF/SRAL Pays de Loire	PAYS-DE-LA-LOIRE
RIGAUD Olivier *+ 1 formateur interne*	DRAAF/SRAL Poitou – Charentes	POITOU-CHARENTES
GRAFFEUIL Hélène	DRAAF/SRAL PACA	PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR
GRANGEON Marie-Hélène *+ 1 formateur interne*	DRAAF/SRAL Rhône – Alpes	RHONE-ALPES